

LA MUNICIPALITÉ DE FROIDEVILLE

AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre examen et à votre approbation le présent préavis concernant la réfection du chemin des Pierres.



Table des matières

1	PREAMBULE	3
2	ANALYSE DE LA SITUATION	4
3	EXPOSE DES MOTIFS	4
4	PROPOSITIONS	5
5	PLANNING	6
6	COÛT DES TRAVAUX	6
7	INCIDENCES FINANCIERES	7
8	CONCLUSIONS	8

1 PREAMBULE

La mobilité est un élément important de la vie villageoise. C'est pourquoi la Municipalité a toujours développé et entretenu avec soin un important réseau de routes et de chemins communaux. Elle a proposé à son Conseil au fil des années divers tronçons routiers à réfectionner en fonction de l'état de dégradation de ces derniers et de l'opportunité de réaliser des infrastructures sécuritaires pour les piétons notamment. Elle a également intégré dans sa réflexion l'état des conduites situées dans la fondation des routes.

Pour mémoire, les projets suivants ont été réalisés durant ces dernières années :

- 2007, chemin Montaney ;
- 2008, rue du Village ;
- 2011, route du Chalet-à-Gobet ;
- 2019, chemin du Closel ;
- 2020, route de Pré Camuz avec la rue du Rossy ;
- 2023, chemin sur le Pont – giratoire et ses différents branches (encore à terminer).

La Municipalité a également continué à entretenir son réseau routier et ses infrastructures par le budget annuel accordé par votre Conseil (reflaches, mise à niveau des regards, traitement de fissures et gravillonnage notamment).

En parallèle, le Canton (par le biais de son service des routes DGMR) a également mené récemment deux projets d'importance, à savoir la réfection de la route de Bottens (RC 558, encore à terminer avec la couche de roulement, jusqu'à l'entrée du village) ainsi que la réfection de la route de Lausanne (RC 546, travaux en cours, jusqu'à l'entrée du village).

Selon la Municipalité et d'après l'aspect visuel, le tronçon le plus dégradé de notre territoire est actuellement le chemin des Pierres. Les travaux proposés seront également l'occasion de rejoindre le tronçon déjà réfectionné en 2011 (route du Chalet à Gobet).



2 ANALYSE DE LA SITUATION

Le chemin des Pierres, situé entre la route des Paysans et la route du Chalet à Gobet mesure environ 1'560 m de longueur sur une largeur moyenne de roulement de 5 m. Il est intégralement situé sur le territoire communal. Avec 1'260 véhicules par jour dont 7% de poids lourds (comptage DGMR 2018), il permet l'accès au village de Froideville pour environ 40% du trafic. Les fondations et la structure de ce chemin ne sont pas adaptées à ce trafic, ce qui implique, outre son âge, une accélération de sa dégradation.

A ce jour, le chemin des Pierres est une desserte forestière, ce qui implique qu'il n'a pas d'existence parcellaire propre. Il est ainsi situé sur deux parcelles de forêt dont l'une pour un tiers de la longueur (parcelle 170) est propriété de la commune de Froideville, l'autre pour deux tiers de la longueur (parcelle 174) est propriété de l'Etat de Vaud.

En 2022, devant l'état très critique du revêtement de surface, la commune de Froideville a procédé à une réfection sommaire de la couche de roulement, uniquement sur la parcelle communale. Ces travaux ont permis de garantir le statut quo ainsi qu'un certain niveau de sécurité pour la circulation routière. L'Etat de Vaud n'avait pas jugé nécessaire un tel investissement sur la parcelle cantonale.

Le chemin des Pierres contient également sur environ 450 m la conduite d'adduction des eaux issues de nos principales sources d'Etagnières. Cette conduite, d'un diamètre de 100 mm en ciment amianté, arrive également en fin de vie.

3 EXPOSE DES MOTIFS

Afin de garantir l'existence du chemin des Pierres en tant que route, il est nécessaire dans une étape préalable de constituer une parcelle dédiée, avec un statut de domaine public communal. Cette création de parcelle implique au niveau de l'affectation du territoire la perte d'une surface forestière pour un gain de surface routière. Suite à la circulation préalable du dossier au sein des services de l'Etat, il a été admis le principe de cette création de parcelle ainsi que de la perte de surface forestière sans demande de compensation. Les services ont cependant imposé que la largeur existante de ce chemin ne soit pas modifiée afin de ne pas conduire à une perte effective d'arbre.

Suite à la création de cette nouvelle parcelle et au changement d'affectation de cette surface, il est nécessaire, pour la commune de Froideville, de racheter à l'Etat de Vaud la part située sur la parcelle cantonale.

Dans un troisième temps, en tant que propriétaire de ce nouveau domaine public communal, la commune de Froideville peut ainsi librement procéder au projet de réfection de la route elle-même, le projet étant naturellement intégralement à sa charge.

Ce faisant, l'un des 4 accès au village (et même avec la route cantonale du Bois d'Archens, l'un des deux accès principaux) sera ainsi sécurisé quant à son existence juridique et remis en état pour une période qui peut être estimée entre 20 et 30 ans.

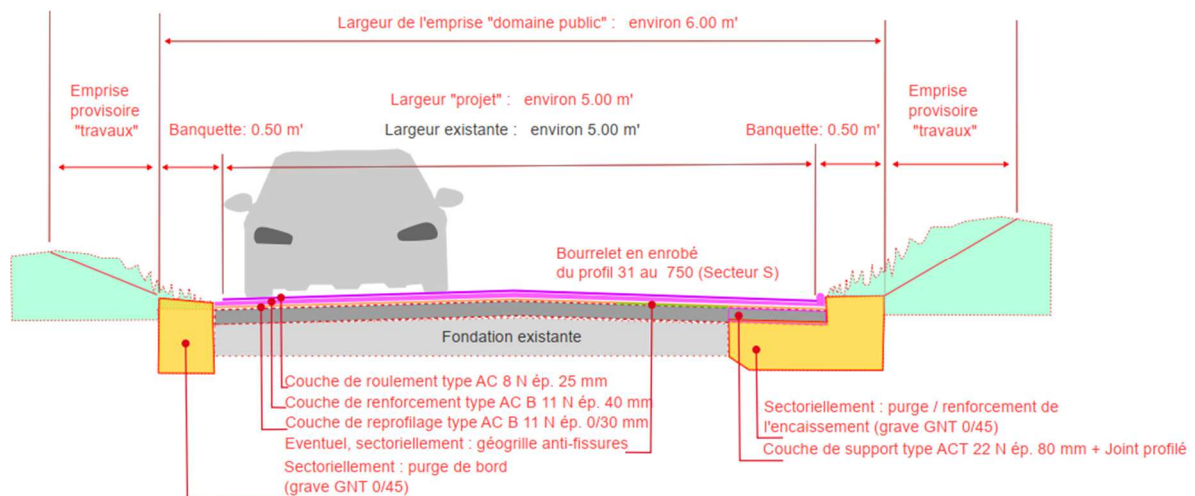
De manière opportuniste, profitant de la réfection routière, il est proposé de réfectionner également notre conduite d'adduction d'eau potable issue des sources sur Etagnières. Ces sources constituent pour notre commune sa principale ressource en eau, tant par la quantité que par la qualité.

4 PROPOSITIONS

Hormis les frais administratifs liés à la création et au rachat de la parcelle nouvellement créée, les principaux coûts sont liés au projet de réfection de la route et, dans une moindre mesure, de réfection de la conduite d'eau potable.

Sur une longueur de 1'560 m, la réfection de la route comprend les étapes suivantes :

- évacuation des couches de bitume et mise en décharge en fonction de la qualité des matériaux ;
- reprise de la fondation en fonction de son état, de la nécessité de purger les matériaux contaminés avec des HACCP dans les zones de protection des sources ;
- abaissement des talus des bords de route dans les zones actuellement trop encaissées pour améliorer la visibilité des usagers ;
- reprise des canalisations et petits ouvrages existants d'évacuation des eaux de chaussée ;
- renforcement, si nécessaire, du mur qui borde le ruisseau du Moulin (juste avant le centre sportif) ;
- création de banquette sur chacun des deux côtés de la route ;
- repose des couches de roulement avec un profil type en toit pour faciliter l'écoulement des eaux directement sur les bords de chaussée. Dans les zones de protection des sources (uniquement sur le côté Sud), les eaux sont intégralement déviées sur la banquette Nord.



Concernant la conduite d'adduction d'eau, sur une longueur de 450 m, la réfection comprend les étapes suivantes :

- creuse dans la route d'une tranchée qui reprend le profil en long de la conduite existante ;
- pose d'une conduite diamètre 100 mm en PE PN 10 ;
- mise hors service de la conduite existante sur sa partie forestière et raccordement de la nouvelle conduite en aval à l'entrée du village (chambre juste après le pont au sortir de la forêt) ainsi qu'en amont au niveau de la chambre de réunion des sources et branchement de la nouvelle conduite.

Le Centre Forestier du Budron (CFB) a approché la commune de Froideville afin d'équiper son centre (actuellement en réfection) situé dans la forêt du Jorat au chemin des Pierres. Il souhaite y apporter l'électricité ainsi qu'une conduite d'alimentation en eau. Notre proposition consiste à intégrer ces travaux dans ce préavis communal et à leur refacturer les coûts propres (conduite d'eau sous pression et gaine électrique) ainsi qu'à partager les coûts de fouille en commun.

5 PLANNING

La phase administrative étant déjà largement avancée avec notamment la circulation préalable auprès des Services de l'Etat et en admettant qu'il ne devrait pas y avoir de recours, le planning suivant est proposé (y compris les étapes terminées ou en cours) :

- juillet 2023 à septembre 2023, constitution du dossier technique ;
- octobre 2023 à février 2024, circulation préalable ;
- mars 2024 à mai 2024, constitution du dossier de géomètre ;
- mai 2024, validation du projet par le Conseil communal ;
- mai 2024 à juillet 2024, mise à l'enquête publique pour création de la parcelle routière et transaction immobilière ;
- mai 2024 à juillet 2024, appel d'offres entreprise sous condition ;
- août 2024 à novembre 2024, travaux de réfection de la route et de la conduite d'adduction d'eau.

6 COÛT DES TRAVAUX

Selon les informations issues du projet technique, le projet de réfection du chemin des Pierres et de la conduite d'adduction d'eau est devisé comme suit (en montant TTC avec la TVA à 8.1 %) :

1) Dossier technique préalable	CHF	21'000.-
2) Achat de la parcelle (6'000 m ²) + frais de notaire	CHF	12'000.-
3) Frais de géomètre	CHF	17'000.-
4) Frais appel d'offres entreprise	CHF	5'000.-
5) Réfection routière	CHF	650'000.-
6) Réfection conduites (adduction eau et CFB)	CHF	168'000.-
7) Direction des travaux	CHF	15'000.-
8) Divers et imprévus, arrondi (10%)	CHF	92'000.-
TOTAL TTC	CHF	980'000.00.-

Il convient de relever que ce devis n'est pas appuyé par des offres d'entreprise, l'appel d'offre n'ayant pas encore eu lieu.

Les travaux réalisés pour le compte du CFB sont compris dans ce montant et s'élèvent à CHF 132'000.-. Le total à charge de la commune s'élève ainsi à CHF 848'000.-, dont CHF 790'000.- à charge des routes et CHF 58'000.- à charge du dicastère EAU.

Dans le cas où le Canton renoncerait aux travaux d'équipement de leur refuge forestier, la Commune devrait assumer seule les travaux de fouille. Ceci conduirait à un coût additionnel de 20'000.- à sa charge. Ce surcoût pourra rentrer le cas échéant dans le poste « Divers et imprévus ».

7 INCIDENCES FINANCIERES

Le montant total de l'investissement s'élève à CHF 980'000, montant soumis à votre approbation.

L'impôt préalable (TVA) récupéré sur le montant des travaux à charge du dicastère EAU sera porté en déduction de l'investissement (environ CHF 4'700).

Les montants refacturés au Centre Forestier du Budron seront également portés en déduction de l'investissement (environ CHF 132'000).

Conformément à l'art. 17 du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom), la partie de cet investissement à charge des routes sera amortie linéairement sur une période de 30 ans et la partie à charge du dicastère EAU sur une durée de 60 ans. La durée de 30 ans se justifie par la proximité de la forêt, qui induit un fort taux d'humidité, ainsi qu'un milieu acide, néfastes aux aménagements routiers.

Nous proposons de prélever un montant de CHF 350'000 sur la réserve pour travaux d'aménagements routiers.

La charge annuelle d'amortissement s'élèvera ensuite à environ CHF 15'555 les 30 premières années, puis à environ CHF 890 les 30 suivantes.

Cet investissement sera financé au moyen d'un emprunt auprès d'un établissement financier.

La charge d'intérêts prévisible s'élèvera à CHF 19'600 la première année, puis diminuera en fonction des remboursements de l'emprunt. (taux 2 %).

En conclusion de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

- vu la nécessité de réfectionner le chemin des Pierres ;
- vu le préavis N° 37/2024 ;

après avoir :

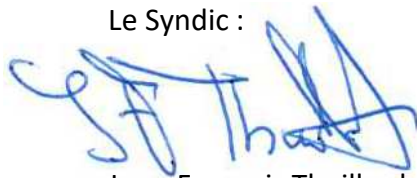
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- constaté que cet objet figure à l'ordre du jour.

DECIDE

1. **d'autoriser** la Municipalité à réaliser les travaux de réfection du Chemin des Pierres et de la conduite d'adduction des sources d'Etagnières, ainsi que les travaux d'équipement pour le refuge forestier cantonal ;
2. **d'accorder** à cet effet à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 980'000 ;
3. **d'autoriser** la Municipalité à prélever CHF 350'000 sur la réserve pour travaux d'aménagements routiers ;
4. **d'autoriser** la Municipalité à financer cette dépense au moyen d'un emprunt effectué auprès d'un établissement financier, si nécessaire, aux meilleures conditions du moment.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :


Jean-François Thuillard



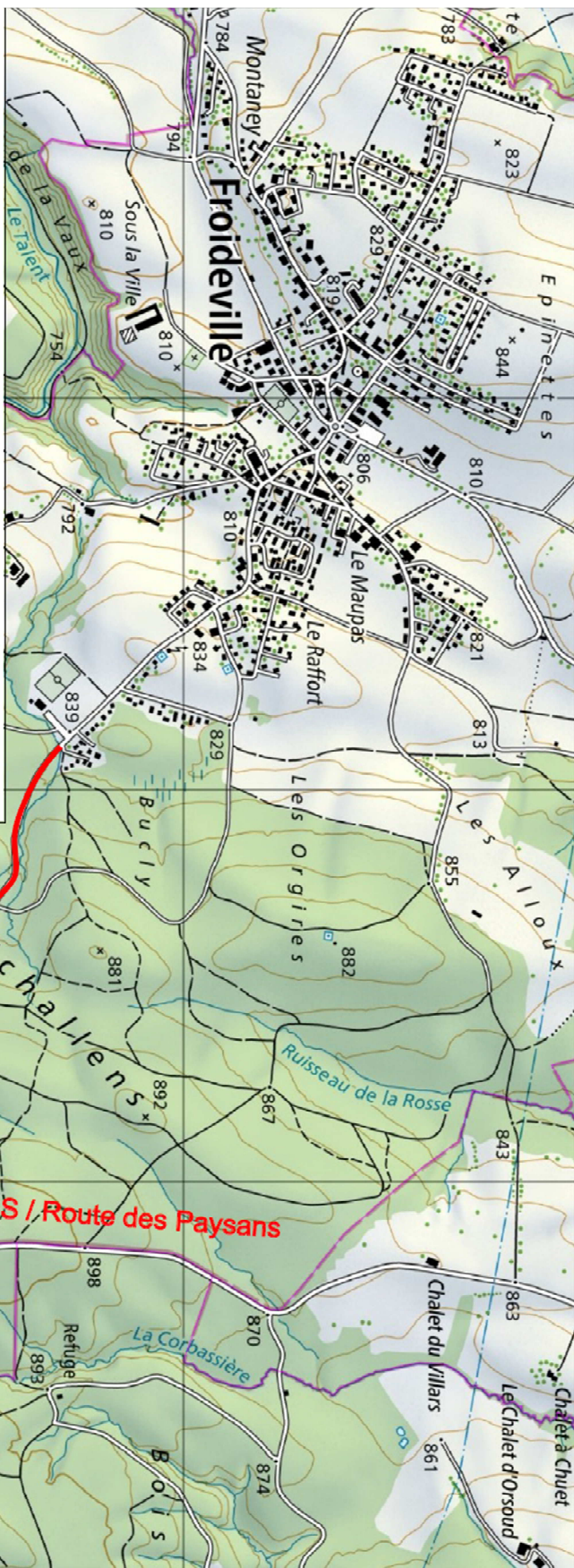
Le Secrétaire :


Michel Soutter

Froideville, le 08.04.2024 /PH/ms

Annexe : plan du ch. des Pierres

Direction responsable : Service des routes, Services des Eaux M. Philippe Heller, Municipal



COMMUNE DE FROIDDEVILLE

REFECTION DU CHEMIN DES PIERRES

SITUATION GENERALE 1 : 10'000

■ Tronçon à rénover, longueur : 1561 m'

Coordonnées moyennes: 2°54'35.02" / 1°16'37.2" / 871 m/mer

ETABLIE 18.07.2023, PAR DHS - C. AUTHIER, 1082 CORCELLES-LE-JORAT / 079 458 37 35